



Présidence Mondiale de l'Eglise

Feuille de route

Journée mondiale du FICOHA

(Financement de la Communauté Harriste)

« Je suis Harriste, je paye mon FICOHA ! »

Version N°03 du 10/10/2026

<u>Préparée par</u>	<u>Complétée par</u>	<u>Destiné aux</u>
Chef Apôtre Camille KRAGBA , Secrétaire général adjoint chargé de l'Administration et des Départements Présidence ECMH-Église Harriste	Apôtre Edmond KOUTOUAN , Chef du Département Communication et Productions audiovisuelles Présidence ECMH-Église Harriste	Présidents des Conseils des Églises de base (Côte d'Ivoire et étranger)

Mot du Président Mondial de l'ECMH-Église Harriste

Fondée en 1913 à la suite de la mission d'évangélisation du prophète William Wadé Harris, l'Église du Christ-Mission Harris dite Église Harriste a été officiellement reconnue par l'État de Côte d'Ivoire le 04 mars 1961.

Dans ce pays où se trouve son siège mondial, l'Église Harriste était considérée, jusque dans les années 1980, comme l'une des quatre (4) plus grandes communautés religieuses aux côtés des catholiques, des protestants et des musulmans.

Présente également à l'étranger (Ghana, Togo, Bénin, France, Canada, Libéria), l'Église Harriste y compte des milliers de fidèles, dispose de centaines de lieux de culte, et possède d'autres biens matériels dans les domaines de l'immobilier, du foncier, de l'éducation scolaire, de la formation biblique et religieuse, etc.

En dépit de ce potentiel, l'ECMH-Église Harriste n'a pas encore atteint le niveau de croissance attendu. Il n'est pas certain d'affirmer qu'elle fait encore partie du Top 4 des grandes communautés religieuses en Côte d'Ivoire vu l'émergence et le dynamisme de nouveaux groupes. À la vérité, cette insuffisance est essentiellement due à l'inexistence d'un fonds communautaire dédié au financement des activités et projets de notre communauté, comme ce qui existe au sein des confessions religieuses sœurs.

Pour y remédier, un fonds dénommé FICOHA (Financement de la Communauté Harriste) a été mis en place par décision N°004/ECMH-EH/PME/PP du 03/06/2023, et lancé officiellement le dimanche 02 juillet 2023 lors d'un culte au Temple Kotokro de Bingerville.

Trois (3) ans plus tard, seulement 35 Églises sur plus de 600 en Côte d'Ivoire ont installé leurs Comités locaux FICOHA. Tout en félicitant ces bons élèves, la présidence mondiale de l'Église Harriste encourage vivement toutes les autres Églises locales à prendre en marche le train du FICOHA qui, à nos yeux, constitue l'avenir de notre communauté de foi.

Pour booster le FICOHA, et sur proposition de ses dirigeants, il est institué la **Journée mondiale du FICOHA fixée chaque année au 2^{ème} dimanche du mois de novembre**.

Pour la première édition prévue exceptionnellement le dimanche 15 novembre 2026, il est élaboré la présente feuille de route.

C'est un document explicatif qui vise à éclairer la lanterne de tous sur les objectifs du FICOHA, ses enjeux, les catégories de fidèles, les niveaux de cotisations, les dispositions avant la Journée Mondiale du FICOHA, le conducteur du jour J et les diligences d'après.

Les contributions individuelles et collectives pour la rénovation du Temple Kotokro et le succès éclatant du 42^{ème} anniversaire de cet édifice religieux ont démontré le sursaut d'orgueil des harristes, ainsi que le modèle d'unité et de cohésion de notre communauté de foi aux yeux du monde. Après ces challenges, il nous faut garder le cap et viser plus haut car d'autres projets majeurs nous attendent afin de reprendre notre place dans le cercle des communautés religieuses de premier plan.

Que l'Éternel Dieu, Père de Jésus-Christ, notre Seigneur et Sauveur nous y aide en nous donnant la bonne compréhension. Amen !

1. Rappel des objectifs du FICOHA

Le FICOHA vise à mobiliser d'importantes ressources financières pour :

- Assurer une bonne et solide formation spirituelle des fidèles de l'Église ;
- Organiser des croisades d'évangélisation sur toute l'étendue du territoire national, ainsi qu'en dehors de la Côte d'Ivoire ;
- Construire de nouveaux temples ou réhabiliter les anciens ;
- Construire des groupes scolaires William Wadé Harris, et des centres de santé ;
- Investir dans des projets agricoles ou d'autres secteurs générateurs de revenus ;
- Doter l'Église Harriste d'une administration moderne et bien structurée ;
- Doter l'Église Harriste d'une station de radio, d'une chaîne de télévision, d'un site internet et de médias sociaux, pour être plus visible et audible, etc.

2. Rappel des enjeux du FICOHA

- Assurer une autonomie financière pérenne pour le fonctionnement des organes et institutions de l'Église Harriste, et réduire la dépendance vis-à-vis des cotisations d'urgence et des aides extérieures ;
- Mobiliser chaque fidèle harriste et accroître sa contribution financière régulière autour d'un projet communautaire et ambitieux ;
- Réaliser des investissements rentables à travers le financement des projets structurants et inclusifs ;
- Soutenir la mission du Christ et réaliser des œuvres sociales au profit des plus démunis.

3. Catégories de fidèles et niveaux des cotisations individuelles mensuelles

Le FICOHA est alimenté grâce aux cotisations individuelles et mensuelles des fidèles harristes, répartis dans trois (3) catégories :

- 1- La catégorie 1 concerne les fidèles âgés de 0 à 13 ans : ils devront payer le montant de 100 FCFA par mois ;
- 2- La catégorie 2 concerne les fidèles âgés de 14 ans et plus : ils devront payer le montant de 500 FCFA par mois ;
- 3- La catégorie 3 concerne les fidèles à fort potentiel : ils devront payer le montant d'au moins 5.000 FCFA par mois.

4. Organes du FICOHA

Le FICOHA comprend cinq (5) organes, à savoir :

- L'Assemblée générale (elle comprendra les représentants des Eglises considérées comme les meilleurs élèves du FICOHA) ;
- Le Conseil d'administration présidé par l'Apôtre Raoul SIÉ (Akradio) ;
- Le Comité Exécutif Mondial dirigé par l'Apôtre Jean HOBA (Bonoua)
- L'Inspection générale, avec à sa tête, l'Apôtre Bernard ANGBO (Montézo) ;
- Les Comités locaux composés de cinq (5) membres dont un président, un secrétaire général, un trésorier général, un commissaire aux comptes et un conseiller.

5. Journée mondiale du FICOHA

Pour la **première édition fixée au dimanche 15 novembre 2026**, les dispositions ci-après doivent être strictement observées dans toutes les Églises harristes, à travers le monde.

5.1 Dispositions avant

Périodes	Lieux/ Canaux	Actions à mener	Responsables
Du mercredi 07 au lundi 12 octobre 2026	Suprémât (Bingerville)	- Proposer un thème et des sous-thèmes, avec des textes d'appui tirés de la Sainte Bible et qui sensibilisent sur les objectifs et les enjeux d'un fonds communautaire	- Équipe liturgique du Suprémât
A partir du samedi 10 octobre 2026	Médias sociaux officiels de l'Eglise (WhatsApp, Facebook, tiktok, YouTube, etc.)	- Mettre en place une Équipe de communication digitale - Lancer un Hashtag officiel (ex. : #jepaiemonficoha) - Créer un kit de profil (cadre photo, bannière Facebook, fond WhatsApp) - Faire participer les fidèles (responsables des organes et des institutions, responsables des différentes couches des Églises locales) - Mobiliser les fidèles autour du FICOHA	- Département Communication de la présidence de l'ECMH-Église Harriste ; - Community managers des pages dédiées à l'Église harriste ; - Administrateurs des groupes WhatsApp de l'Église harriste
A partir du dimanche 11 octobre 2026	Au temple, lors des cultes dans chaque Église locale	- Communiquer sur la journée mondiale du FICOHA - Sensibiliser les fidèles sur les enjeux et objectifs du FICOHA - Encourager les fidèles à payer au moins un (1) an de cotisations individuelles FICOHA le 15/11/26	- Apôtre de service (en semaine) - Chef Apôtre ou chargé de communication (au culte de 09h les dimanches)
Du mardi 13 octobre au vendredi 13 novembre 2026	Au temple, lors des cultes dans chaque Église locale	- Prononcer un sermon de 15 minutes sur le thème et les sous-thèmes développés par l'Équipe liturgique du Suprémât, et axés sur le FICOHA	- Prédicateur de service (en semaine) - Prédicateur de haut rang (au culte de 09h les dimanches)
Du lundi 19 octobre au dimanche 1 ^{er} novembre 2026	Dans chaque Église locale	- Passer gratuitement la commande (auprès du Comité Exécutif Mondial du FICOHA) des documents suivants : 1 spécimen de la fiche d'identification (disponible également en version numérique à imprimer et à photocopier par le Comité local FICOHA ou le Comité ad' hoc de chaque Église locale en fonction de l'effectif estimé de ses fidèles) + 1 spécimen de l'enveloppe du Don spécial FICOHA (disponible également en version numérique à imprimer et à photocopier par le Comité local	- Le Comité local FICOHA/ Le Comité ad' hoc

		FICOHA ou le Comité ad' hoc de chaque Église locale en fonction de l'effectif estimé de ses fidèles) + 1 exemplaire du registre de bordereau de paiement des cotisations mensuelles individuelles FICOHA (disponible seulement en support physique)	
A partir du 25 octobre 2026	Dans chaque Église locale	- Mettre en place un Comité local FICOHA (s'il n'en existe pas encore à ce jour). A défaut d'avoir les 5 membres requis, mettre en place un Comité ad' hoc composé des membres des bureaux locaux de l'UJHACI et de l'UFHACI	- Le Conseil de l'Église
		- Préparer des enveloppes en y imprimant au recto des données à renseigner par le fidèle (nom et prénoms, date de naissance, contact, montant payé), avec à l'intérieur, une fiche d'identification à mettre à la disposition des fidèles à partir du 1 ^{er} novembre 2026	- Le Comité local FICOHA/ Le Comité ad' hoc
Semaine du 1 ^{er} novembre 2026	Dans chaque église locale	- Passer la commande (auprès du Comité Exécutif Mondial du FICOHA) d'une banderole d'annonce de la journée mondiale du FICOHA à installer à un endroit stratégique de la cour de l'Église locale (Slogan : « Je suis Harriste, je paye mon FICOHA ! »)	- Le Comité de gestion de l'Église locale - Le Comité local FICOHA/ Le Comité ad' hoc
		- Aménager un espace avec branding FICOHA (affiches, banderole ou kakemono) qui sera utilisé par le Comité local FICOHA (préau ou foyer de l'Église, chapiteau de 4m ² ou bâche de 6m ² avec une table et des chaises) pour recevoir et renseigner les fidèles en dehors des horaires de culte	- Le Comité de gestion de l'Eglise locale - Le Comité local FICOHA/ Le Comité ad' hoc

5.2 Dispositions pendant

- Date : Dimanche 15 novembre 2026
- Activité : Culte lors de la journée mondiale du FICOHA
- Horaire : 09H-12H
- Lieux : Dans toutes les Églises harristes (en Côte d'Ivoire et à l'étranger)
- **Conducteur du culte :**
 - o Trois (3) prières rituelles d'adoration (dites par le prédicateur supérieur/chef ou auxiliaire de premier rang)

- Parole aux Apôtres (mot de bienvenue et présentation de la suite du programme)
- Instants FICOHA
 - a. Présentation du FICOHA (contexte, objectifs, enjeux, catégories et niveaux de cotisations)
 - b. Situation de l'Église locale par rapport au FICOHA depuis son lancement projet le dimanche 02 juillet 2023 (nombre de fidèles identifiés à ce jour, montant des arriérés des cotisations individuelles mensuelles)
 - c. Cérémonial d'installation officielle du Comité FICOHA de l'Église locale ou Demande de prière de fortification aux membres du Comité FICOHA de l'Église locale
 - d. Sermon (thème proposé par l'Équipe liturgique de la Direction du Suprémat)
 - e. Remise des carnets de vie religieuse aux fidèles déjà identifiés
 - f. Don spécial FICOHA avec dépôt des enveloppes personnalisées, selon l'ordre de passage habituel communiqué, couche après couche, par le modérateur. Chaque fidèle doit prévoir au moins une (1) année de cotisations, soit 1.200FCFA (cat.1), 6.000FCFA (cat.2) ou 60.000FCFA (cat.3).
- Informations et annonces communautaires
- Don et collecte ordinaires
- Cantique de levée
- Prière de renvoi
- Sortie du Temple
- Procession retour.

5.3 Dispositions après le culte de 09H

Gestion des fonds recueillis et des fiches d'identification collectées

- 1- Les fiches d'identification contenues dans les enveloppes doivent être compilées par le Comité Local FICOHA qui fera la saisie des données dans le logiciel IGFH-FICOHA au cours des jours suivants, après une formation en ligne assurée par le prestataire Soft & Smart IT.
- 2- Le dépouillement des enveloppes FICOHA doit se faire le même jour par le Comité local FICOHA/ Comité ad' hoc, assisté du Comité de gestion de l'Église.
- 3- Le montant des cotisations recueillies doit être reporté dans le cahier des cultes, et le point doit être fait par le Comité Local FICOHA/ Comité ad' hoc au cours du culte de 09H, le dimanche suivant.
- 4- Dans un délai de 72 heures, la somme totale recueillie doit être versée sur le compte bancaire FICOHA ou déposée par mobile money (**voir Relevé d'identité bancaire numéros OM, Wave et Moov indiqués à la page 7 du présent document**). Ces dispositions sont d'ordre sécuritaire et conforme à la gestion des risques.
- 5- Les enveloppes vidées de leur contenu doivent être soigneusement conservées par le Trésorier du Comité local FICOHA/ Comité ad' hoc. Il devra prendre attache avec le Directeur adjoint chargé des Finances du FICOHA mondial (DAF) afin de disposer d'au moins un exemplaire du registre de bordereau de paiement des cotisations mensuelles individuelles FICOHA.

- 6- Dès réception du registre de bordereau de paiement des cotisations mensuelles individuelles FICOHA, le Trésorier du Comité local FICOHA/ Comité ad' hoc doit renseigner, pour l'année correspondante, les noms et prénoms des cotisants, les montants et périodes concernés, et préparer les reçus à remettre aux fidèles ou à leurs représentants.
- 7- Le Trésorier du Comité local FICOHA/ Comité ad' hoc doit transmettre au Directeur adjoint chargé des Systèmes Informatiques du FICOHA (DASI), par WhatsApp, la/les page(s) renseignées du registre de bordereau de paiement des cotisations mensuelles individuelles FICOHA afin d'actualiser les données dans le logiciel IGFH-FICOHA.
- 8- Le paiement d'au moins un (1) an de cotisations individuelles permet au fidèle de bénéficier d'un Carnet de Vie religieuse avec numéro matricule alphanumérique personnalisé systématiquement généré par le logiciel IGHF-FICOHA.
- 9- Toutes les cotisations des fidèles doivent être attestées par des documents subséquents transmis par courriel (WhatsApp ou E-mail) par le Comité local FICOHA/ Comité ad' hoc au Directeur adjoint chargé des Finances du Mondial FICOHA, notamment la liste nominative des cotisants, les fiches individuelles « IGFH-FICOHA », le bordereau de versement, le reçu de dépôt et de transfert des sommes sur l'un des numéros Mobile Money fourni par le Comité Exécutif Mondial FICOHA.

Quelques contacts utiles du FICOHA

- Apôtre Raoul SIÉ, Président du Conseil d'administration (07 58 43 12 71)
- Apôtre Jean HOBA, Directeur Exécutif Mondial (07 07 61 86 88)
- Apôtre Albert Amangoua ATCHAUD, Directeur adjoint - Finances (07 08 54 70 70)
- Apôtre Edmond KOUTOUAN, Directeur adjoint - Systèmes Informatiques (07 49 47 62 30)
- Apôtre GRAND Jean-Pierre DJRO, Directeur adjoint - Projets (07 59 81 80 43)
- Apôtre Bernard Incho ANGBO, Inspecteur général (07 07 60 04 05)

Relevé d'identité bancaire FICOHA pour les versements à NSIA BANQUE

Code banque	Code Guichet	Numéro de compte	Clé RIB
CI042	01257	08 044 270 2001	18

*Nota bene : pour tout versement effectué sur le compte FICOHA domicilié à NSIA Banque, le remettant est prié de scanner ou de photographier le reçu et le bordereau de versement à envoyer obligatoirement par WhatsApp aux trois (3) numéros suivants : **07 07 61 86 88 / 01 41 08 23 47/ 07 49 47 62 30***

Numéros pour les dépôts par mobile money

07 07 61 86 88 (Wave et Orange money)

01 41 08 23 47 (Wave et Moov money/ Flooz)

07 49 47 62 30 (Wave et Orange money)

Nota bene : pour tout dépôt effectué sur l'un des trois (3) numéros ci-dessus, le déposant est prié de l'accompagner d'un sms ou message WhatsApp selon le modèle suivant : « Dépôt de ...FCFA effectué par M/Mme/Mlle par (Wave, Orange Money ou Moov), et représentant les cotisations mensuelles FICOHA des fidèles de l'Eglise Harriste de ... »